



D.2020.02.05.3.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 05 Février 2020

3 - PLANIFICATION ET ÉCO-MOBILITÉS**3.6 – CoMMUTE : contrat 2020 entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour la conduite d'études liées au programme européen – autorisation de signer le contrat**

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Contexte

Issue de la démarche locale DEMETER DEMonstrateur des Engagements TERritoriaux pour la Réduction des émissions), le projet CoMMUTE (UIA-02-352) a été officiellement annoncé (10 avril 2017) comme étant l'un des 5 projets retenus parmi les 93 propositions déposées en Europe.

L'enjeu du projet est de proposer des solutions de mobilité facilitant l'accès à un bassin d'emplois et zone d'activités comme la zone aéroportuaire et ce, dans une agglomération en forte croissance démographique et économique.

Le dispositif de gouvernance CoMMUTE

- Toulouse Métropole en tant qu'autorité urbaine (seule entité administrative autorisée à déposer ce programme) est chef de file du projet.
- Le partenariat CoMMUTE est composé de 9 partenaires : Toulouse Métropole (coordinateur), Tisséo Collectivités, Sopra Steria, Airbus, AFNOR, Club d'Entreprises Réussir, ATR, ATB, Safran.
- Tisséo Collectivités s'inscrit en qualité de partenaire et coordinateur d'actions innovantes, dans la continuité des activités d'écomobilité et d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de Plan de Mobilité :
 - la gestion du changement de comportement de mobilité ;
 - des nouveaux modes de travail et organisation des espaces de travail ;
 - des nouveaux services de mobilité.

Le territoire de déploiement

Le territoire choisi pour le déploiement du projet CoMMUTE correspond au bassin de mobilité Nord-Ouest et notamment à la zone aéronautique et aéroportuaire. Ce secteur est un territoire économique majeur de la métropole toulousaine avec plus de 100 000 emplois. Une grande partie de l'attractivité du territoire s'explique par la présence d'un équipement phare : l'aéroport de Toulouse-Blagnac (sixième aéroport français avec 8 081 179 passagers en 2016).

Compte tenu de la part modale élevée de la voiture individuelle dans le bassin Nord-Ouest (73% d'après l'enquête ménages déplacements de 2013), un des défis majeurs de ce projet est de proposer aux salariés de la zone aéroportuaire et aéronautique des solutions de mobilité durable innovantes pour les trajets domicile-travail dans un contexte de croissance démographique et économique.

L'inscription de CoMMUTE dans les politiques publiques portées par Tisséo Collectivités :

Le projet CoMMUTE s'insère directement :

- Dans la mise en œuvre opérationnelle du Projet Mobilités 2020.2025.2030, des leviers du report modal (levier 1) et de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements (levier 3) sont directement concernés au titre :
 - du développement du réseau structurant et performant (levier 1) incitant à davantage de report modal ;

- de l'adaptation des services à l'utilisateur (levier 1), au regard des systèmes d'information intégrée et d'aide aux déplacements ;
 - du renforcement de l'efficacité des plans de mobilité (levier 1) en capacité de promouvoir des évolutions du management de la mobilité et de gestion des ressources humaines (télétravail, répartition des horaires de travail, ...) ;
 - de l'usage de la voiture partagée (levier 3) en proposant notamment une solution globale de covoiturage.
- Dans le cadre de la politique d'éco-mobilité, avec :
 - Pour les Plans de Mobilité, deux orientations :
 - le renforcement des partenariats avec le secteur économique et entrepreneurial pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants ;
 - la mobilisation des établissements par bassins d'activités ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité autour des projets portés par Tisséo Collectivités.
 - Pour le covoiturage, six orientations :
 - la création d'une marque pour le service covoiturage et le repositionnement du référencement sur les réseaux numériques ;
 - la mise en capacité de fédérer les initiatives privées et l'initialisation d'une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers ;
 - le renforcement des partenariats publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et l'inscription dans les nouvelles structures liées au numérique ;
 - le positionnement sur les réseaux sociaux ;
 - l'élaboration d'une solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements ;
 - la mobilisation des établissements par bassin d'activité ou territoire de projet, pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par Tisséo Collectivités.

L'activité technique du projet CoMMUTE

CoMMUTE comporte des axes de travail qui vont structurer l'activité technique du projet :

- **La mise en place d'un système de management collaboratif de la mobilité (WP4).** Cet axe de travail sera mené par Airbus, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.
- **Le développement d'un outil d'aide à la décision et à la gouvernance de la mobilité urbaine (WP5 plateforme).** Cet outil sera développé par Sopra Steria avec le soutien des partenaires notamment sur la mise à disposition de données mobilité.
- **L'accompagnement d'expérimentation sur les nouveaux modes de travail et les nouveaux services à la mobilité (WP6).** Les expérimentations réalisées par les entreprises partenaires seront accompagnées par Tisséo Collectivités en tant que leader de cet axe de travail.

- **L'investissement** (WP8) et notamment la mise en œuvre d'une navette autonome portées par Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.
- **La coordination** (WP2), **la communication /dissémination** (WP3) et **l'évaluation des actions du projet** (WP7), portées par Toulouse Métropole.

Les principales activités et livrables attendus

Tout d'abord, il convient de rappeler que Tisséo Collectivités est membre de droit de l'agence.

Ensuite, Tisséo Collectivités souhaite engager un partenariat avec l'aua/T afin de conduire certains travaux dans le cadre de CoMMUTE.

Dans cette perspective, l'aua/T :

- Participera à la définition de l'interface d'accès à la plateforme (SGGD) - (activité 5.1).
- Réalisera une analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires (activité 6.1).
Cette analyse comprendra notamment :
 - **Une analyse territoriale** : comportant une estimation des potentiels pour les différentes familles d'actions ; une évaluation des impacts des actions et une définition des indicateurs.
 - **Un plan de recommandations d'actions** proposant une hiérarchisation des actions et définition d'objectifs chiffrés et des recommandations pour la mise en œuvre.
- Réalisera une actualisation de l'enquête mobilité auprès des entreprises COMMUTE (activité 7.2).

La réalisation de cette mission par l'aua/T est inscrite dans le cadre du projet CoMMUTE (WP5, WP6 et WP7) et bénéficiera d'une subvention européenne à hauteur du 80% du coût total des dépenses éligibles.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, Tisséo Collectivités apportera un financement à hauteur de 19 750 euros sur la période 2020.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit contrat avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du contrat entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant global de 19 750 euros hors taxes et selon les principes de la présente délibération.

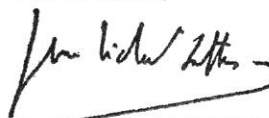
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ce contrat.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2020.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Madame la Présidente de l'aua/T,
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



Contrat de prestations « in House »

Tisseo Collectivités – aua/T

Projet COMMUTE –
WP5 Plateforme,
WP6 Expérimentations,
WP7 Evaluation

Période 2020

Vu l'article 3.1 du Code des Marchés Publics qui précise les prestations intégrées dites « in-house »,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la circulaire directive marché 2014/24/UE et l'ordonnance du 23 juillet 2015 (application de la directive européenne dans le droit Français),
Vu les statuts de l'aua/T,

Entre :

- ♦ **Tisseo Collectivités,**
représentée par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à signer le présent contrat, par délibération n° D.2019.02.06.3.2

désigné ci-après par « Tisseo Collectivités »

Et

- ♦ **L'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine,**
représentée par son Directeur général, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 7 février 1997.

désignée ci-après par « l'aua/T »

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200210-20200205-3-6D-DE Date de télétransmission : 10/02/2020 Date de réception préfecture : 10/02/2020
--

Préambule

L'association Loi 1901 dénommée « aua/T » a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation, et en particulier dans le domaine de la Politique de la Ville.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

Le partenariat COMMUTE est composé de 9 partenaires : Toulouse Métropole (coordinateur), Tisséo Collectivités, Sopra Steria, Airbus, AFNOR, Club d'Entreprises Réussir, ATR, ATB, Safran.

Tisséo Collectivités s'inscrit en qualité de partenaire et coordinateur d'actions innovantes, dans la continuité des activités d'écomobilité et d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de Plan de Mobilité :

- la gestion du changement de comportement de mobilité ;
- des nouveaux modes de travail et organisation des espaces de travail ;
- des nouveaux services de mobilité.

Tisseo Collectivités, membre de droit de l'aua/T, est responsable du volet WP6.

Le territoire choisi pour le déploiement du projet CoMMUTE correspond au bassin de mobilité Nord-Ouest et notamment à la zone aéronautique et aéroportuaire. Ce secteur est un territoire économique majeur de la métropole toulousaine avec plus de 100 000 emplois. Une grande partie de l'attractivité de ce territoire s'explique par la présence d'un équipement phare : l'aéroport de Toulouse-Blagnac (sixième aéroport français avec 8 081 179 passagers en 2016).

Compte tenu de la part modale élevée de la voiture individuelle dans le bassin Nord-Ouest (73% d'après l'enquête ménages déplacements de 2013), un des défis majeurs de ce projet est de proposer aux salariés de la zone aéroportuaire et aéronautique des solutions de mobilité durable innovantes pour les trajets domicile-travail dans un contexte de croissance démographique et économique soutenue, considérant qu'à l'horizon 2024, le territoire bénéficiera :

- d'une desserte métro par la troisième ligne TAE ;
- d'une liaison aéroport express desservant la zone économique aéroportuaire Sud ;
- d'une évolution de l'offre de service du tramway T1.

CoMMUTE comporte des axes de travail qui vont structurer l'activité technique du projet :

- la mise en place d'un système de management collaboratif de la mobilité (WP4). Cet axe de travail sera mené par Airbus, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.
- le développement d'un outil d'aide à la décision et à la gouvernance de la mobilité urbaine (WP5 plateforme). Cet outil sera développé par Sopra Steria avec le soutien des partenaires notamment sur la mise à disposition de données mobilité.
- l'accompagnement d'expérimentation sur les nouveaux modes de travail et les nouveaux services à la mobilité (WP6). Les expérimentations réalisées par les

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200210-20200205-3-6D-
DE
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

entreprises partenaires seront accompagnées par Tisséo Collectivités en tant que leader de cet axe de travail.

- l'investissement (WP8) et notamment la mise en œuvre d'une navette autonome portées par Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.
- la coordination (WP2), la communication /dissémination (WP3) et l'évaluation des actions du projet (WP7), portées par Toulouse Métropole.

Cette mission est inscrite dans le cadre du projet CoMMUTE (WP5, WP6 et WP7) et bénéficiera d'une subvention européenne à hauteur du 80% du coût total des dépenses éligibles.

Article 1 – Contenu de la mission

La présente convention a pour objet de préciser le cadre et les modalités des missions confiées à l'aua/T par Tisséo Collectivités dans le cadre du projet européen « CoMMUTE ».

Le projet « CoMMUTE » est structuré en neuf types d'activités (work-package WP). La mission de l'aua/T s'inscrit dans le cadre des activités « Plate-forme digitale » (WP5), « Expérimentations » (WP6) et « Évaluation » (WP7).

Dans cette perspective, l'aua/T :

- participera à la définition de l'interface d'accès à la plateforme (SGGD) - (activité 5.1).
- réalisera une analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires (activité 6.1).
Cette analyse comprendra notamment :
 - **une analyse territoriale** : comportant une estimation des potentiels pour les différentes familles d'actions ; une évaluation des impacts des actions et une définition des indicateurs.
 - **un plan de recommandations d'actions** proposant une hiérarchisation des actions et définition d'objectifs chiffrés et des recommandations pour la mise en œuvre.
- réalisera une actualisation de l'enquête mobilité auprès des entreprises CoMMUTE (activité 7.2).

Article 2 - Délais

La mission se déroulera de janvier à octobre 2020.

Article 3 - Livrables

La mission de l'aua/T dans le cadre du WP5 – plateforme digitale comprendra le livrable suivant :

- livrable 5.1.1 : description de la donnée SGGD, échelle, fournisseur, dernière mise à jour disponible...)

La mission de l'aua/T dans le cadre du WP6 – Expérimentation comprendra les livrables suivants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200210-20200205-3-6D- DE Date de télétransmission : 10/02/2020 Date de réception préfecture : 10/02/2020
--

- livrable 6.1.4 : analyse territoriale comportant d'une part un diagnostic partagé sur le fonctionnement du territoire concerné et, d'autre part, une estimation des potentiels pour les différentes familles d'actions avec une évaluation a priori des impacts attendus.
- livrable 6.1.5 : plan de recommandations d'actions proposant une hiérarchisation des actions et définition d'objectifs chiffrés et des recommandations pour la mise en œuvre.

La mission de l'aua/T dans le cadre du WP7 – évaluation comprendra le livrable suivant :

- livrable 7.2.3 : enquête flash auprès des entreprises COMMUTE.

Article 4 - Coût

Le montant de la mission est de 19 750 € H.T.

Décomposition	Coût HT
WP5.1.1 : interface données avec la plateforme digitale (réunion de coordination...)	5 000 €
WP 6.1.4 : finalisation de l'analyse territoriale mobilités de la zone aéroportuaire (diagnostic par modes, identification des enjeux, réunion de coordination...)	10 000 €
WP6.1.5 : formalisation du plan de recommandations/expérimentation (identification des objectifs et des expérimentations, réunion de coordination...)	2 000 €
WP 7.2.3 : actualisation de l'enquête mobilité	2 750 €
Total	19 750 €

Article 5 - Propriété des études et confidentialité des documents

Tisséo Collectivité est propriétaire des études. L'aua/T pourra diffuser les résultats de l'étude après accord de Tisséo Collectivités.

Cette convention respectera la Convention de partenariat CoMMUTE approuvée par tous les partenaires notamment en matière de propriété intellectuelle et de confidentialité.

Article 6 – Modalités de règlement

L'aua/T adresse sa facture à Tisséo Collectivités, au fil des travaux réalisés, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- WP 5.1.1 : printemps/été 2020 ;
- WP 6.1.4 : printemps/été 2020 ;
- WP 6.1.5 : printemps/été 2020 ;
- WP 7.2.3 : printemps/été 2020.

La prestation est réglée à réception de la facture

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200210-20200205-3-6D-
DE
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

Article 7 - Domiciliation des paiements

Le versement de Tisséo Collectivités s'effectuera par virement au nom de l'aua/T à la Banque Société Générale, domiciliée à Labège Toulouse (Code Banque : 30003 - Code Guichet : 02115 - Numéro de Compte : 0003 7276603 - Clé R.I.B. : 76).

Article 8 – Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Article 9 – Résiliation du contrat

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de Tisséo Collectivités des conditions d'exécution de la convention, Tisséo Collectivités peut suspendre ou diminuer le montant des sommes versées au titre du présent contrat.

Fait en 4 exemplaires, à Toulouse, le

Pour Tisséo Collectivités

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse Aire Métropolitaine

Le Président,
Jean-Michel Lattes

Le Directeur Général,
Yann Cabrol

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200210-20200205-3-6D- DE Date de télétransmission : 10/02/2020 Date de réception préfecture : 10/02/2020
--